



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-030 **Conseil municipal du deux avril 2024**

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAIS, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-030 AFFAIRES GÉNÉRALES – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Mireille LOIRAT

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoyant la création obligatoire, pour certaines collectivités, d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

VU le Code général des collectivités, notamment l'article L.1413-1 ;

VU la délibération n°2022-089 du 27 juin 2022 fixant la composition de la commission ;

CONSIDÉRANT les modalités d'élections des membres de la commission, à savoir, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ;

CONSIDERANT la désignation des suppléants, dans les mêmes conditions et en nombre égal aux titulaires ;

CONSIDERANT la création d'un groupe d'élus non-inscrits au sein du conseil municipal nécessitant de modifier la composition de la commission par respect de la représentativité ;

CONSIDERANT la représentation de monsieur le Maire à cette commission par monsieur Gilles RAMBAULT, adjoint aux finances-ressources humaines et tranquillité publique ;

Le Conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission consultative des services publics locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner à main levée la composition des commissions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » présente :
Gilles RAMBAULT, Laure CADOREL, Monique GOISET, membres titulaires,
Renan KERVADEC, Patrice GOUDE, André-Jean VIEAU, membres suppléants,

La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » présente :
Séverine LENOBLE, membre titulaire,
Olivier BINET, membre suppléant,

Les élus non-inscrits présentent :
Nabil ZEROUAL
Nicolas RAYMOND

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :
Nombre de votants : 35
Suffrages exprimés : 35
Ainsi répartis :
La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » obtient 28 voix
La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » obtient 5 voix
Les élus non-inscrits obtiennent 2 voix
Quotient électoral : 8.75

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :
La liste « Ancenis-Saint-Géréon, une ville en transition » obtient 3 sièges
La liste « Tissons les liens qui nous rassemblent » obtient 1 siège
Les élus non-inscrits obtiennent 0 siège

PROCLAME les conseillers municipaux suivants, élus membres de la commission consultative des services publics locaux,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Gilles RAMBAULT	Renan KERVADEC
Laure CADOREL	Patrice GOUDE
Monique GOISET	André-Jean VIEAU
Séverine LENOBLE	Olivier BINET

MAINTIENT les représentants des associations désignés dans la délibération n°2022-089 du 27 juin 2022 comme membres de la commission consultative des services publics locaux.

AUTORISE monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

**Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS**



Cécile BERNARDONI



Nabil ZEROUAL



02 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240402-2_2024DELIB030-DE
Reçu le 04/04/2024